

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division Etudes et Travaux
Voirie Eau et Assainissement

CM/Interne : 9369

N° 2019/243

1107

/

/

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de pose d'un émissaire en mer d'évacuation des eaux pluviales dans l'Anse Vata

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan de l'émissaire en mer
- 1 plan de la zone d'emprise

Le réseau d'assainissement de la route de l'Anse-Vata (tronçon compris entre la rue Blaise Pascal et la promenade Roger Laroque), des rues Tabou, Signal, et du Pasteur Maurice Leenhardt est un réseau unitaire vétuste qui pose de réels problèmes d'exploitation dans ce quartier résidentiel, marchand et touristique (débordements, plaintes pour odeurs, curages réguliers...). Ce réseau engendre également, par temps de pluie, la pollution d'une zone de baignade par l'intermédiaire de son déversoir d'orage. Afin d'améliorer la situation du secteur, le schéma directeur d'assainissement de la Ville adopté par délibération du conseil municipal n° 2010/1247 du 14 décembre 2010, prévoit la mise en séparatif du réseau d'assainissement de ces rues. Un réseau d'évacuation des eaux pluviales de ce bassin versant doit être créé, ainsi qu'un émissaire en mer dans l'Anse-Vata, au droit du carrefour entre la promenade Roger Laroque et la route de l'Anse-Vata. Il ne collectera que des eaux pluviales et sera posé en milieu sablonneux avec un impact environnemental faible.

Pour respecter la logique hydraulique (construction de l'aval vers l'amont), l'émissaire pluvial doit être posé préalablement aux travaux d'assainissement des rues citées précédemment.

Ces travaux comprennent :

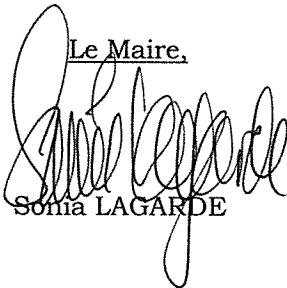
- la pose en mer d'une canalisation de diamètre 900 mm en Polyéthylène haute densité (PEHD) sur 110 mètres linéaires totalement ensouillée (lests et conduite non visibles, même à marée basse),
- la pose d'un regard bétonné 2 m*2 m*4.6 m sur la berge, pour l'entretien,
- la pose d'un clapet de nez à l'extrémité de l'émissaire empêchant les remontées d'eau de mer dans le réseau pluvial.

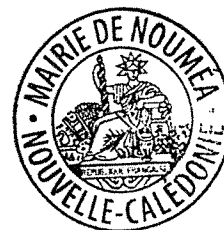
Le montant estimatif des travaux est de 90.000.000 de F/CFP TTC. Il convient par conséquent de lancer un appel d'offres en vue de conclure un marché public. Les travaux pourraient commencer au second semestre 2020, et durer trois mois.

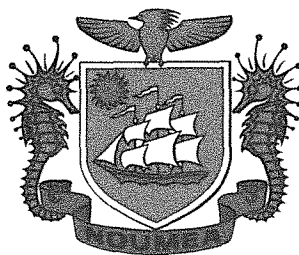
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de pose d'un émissaire en mer d'évacuation des eaux pluviales dans l'Anse Vata.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D’AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O’CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Paule GARGON
	Mme	Janine BAJON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 39	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants (6 procurations)	: 45	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

SORTIE DE :

Mme M.J. BARBIER-PONTONT

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1107

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de pose d'un émissaire en mer d'évacuation des eaux pluviales dans l'Anse Vata

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2010/1247 du 14 décembre 2010 approuvant le schéma directeur d'assainissement de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/243 du 20 novembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 29 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de pose d'un émissaire en mer d'évacuation des eaux pluviales dans l'Anse Vata.

ARTICLE 2 /

Ce marché a pour objet les travaux de pose d'un émissaire en mer d'évacuation des eaux pluviales dans l'Anse Vata.

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre :

- la pose d'une canalisation ensouillée de diamètre 900 mm en PEHD sur 110 mètres linéaires pour l'évacuation des eaux pluviales (dans le prolongement de la route de l'Anse-Vata),
- la pose d'un regard bétonné 2 m*2 m*4.6 m sur la berge, pour l'entretien,
- la pose d'un clapet de nez à l'extrémité de l'émissaire empêchant les remontées d'eau de mer dans le réseau pluvial.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 90.000.000 de F/CFP TTC.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

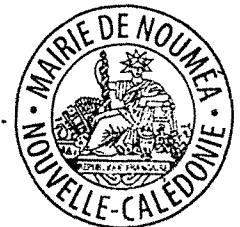
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué

et notifié le 24 DEC. 2019
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DERNIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion;